



le 13 janvier 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réforme des retraites : quelques avancées sous surveillance et des regrets

Les contours du projet de réforme des retraites ont été annoncés le 10 janvier. Même si certaines mesures prennent en compte les spécificités de notre exercice libéral, les orthophonistes vont être impactés.

La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) déplore le report de l'âge légal à 64 ans. Ce report de 2 ans va supprimer la surcote de pension que permettait la poursuite d'une activité entre 62 et 64 ans. Les orthophonistes qui souhaitent partir à 62 ans ne le pourront plus.

Certaines mesures, portées par la FNO, notamment via la Fédération française des praticiens de santé (FFPS) ont été entendues par le gouvernement.

- la retraite progressive permettra de diminuer son activité libérale tout en percevant une partie de sa pension de retraite. La FNO s'assurera que les orthophonistes sont bien concerné-es par cette mesure.
- le cumul emploi retraite, qui permet de maintenir une activité libérale pour « compléter » son revenu, générera enfin des droits. La FNO veillera à la mise en place de cette mesure qui permettra aux orthophonistes d'augmenter leur pension au moment de leur départ à la retraite.
- l'assiette pour le calcul de la CSG est inéquitable pour les indépendants et les professions libérales car les cotisations sociales dues y sont intégrées. Les propositions de la réforme visent à remettre à plat et simplifier le mode de calcul des cotisations sociales des indépendants. La FNO veillera à ce que cette mesure s'applique aux orthophonistes au profit de leurs cotisations retraite.

La FNO va continuer à se battre pour demander la bonification de 10% de pension pour les orthophonistes parents de 3 enfants au moins, mesure financée par leurs cotisations et dont ils ne bénéficient toujours pas !

La FNO va continuer à se battre pour une meilleure participation de l'assurance maladie à l'Avantage Social Vieillesse (ASV), régime de retraite résultant des négociations conventionnelles en contrepartie du conventionnement et des honoraires contraints !

Présentation de la FNO : Syndicat professionnel qui fédère 7600 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

Contacts presse :

Sarah DEGIOVANI – Présidente de la FNO – 06 48 13 46 39

